



Les violences sexuelles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne notamment à son intégrité physique et psychologique.

Elles sont l'expression de la volonté de pouvoir de l'auteur qui veut assujettir la victime.

Le responsable de l'agression sexuelle est l'auteur quelles que soient les circonstances de la violence sexuelle.

<https://stop-violences-femmes.gouv.fr/violences-sexuelles-312.html>

LA LOI N° 2018-703 DU 03 AOÛT 2018 RENFORCE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

La présomption de non-consentement n'a pas été retenue :

« Lorsque les faits sont commis sur un mineur de 15 ans*, la contrainte morale ou la surprise sont caractérisées par l'abus de vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour ces actes ».

(Article 222-22-1 du code pénal)

Les délais de prescription ont été rallongés :

✓ Délai de plainte en cas de viol (Article 222-23 à 222-26 du code pénal) :

- Si victime majeure au moment des faits : elle dispose d'un délai de **20 ans** pour déposer plainte.
- Si victime mineure au moment des faits : elle dispose d'un délai de **30 ans à partir de sa majorité** pour porter plainte.

✓ Délai de plainte en cas d'agression sexuelle (article 222-32 du code pénal) :

- Si victime majeure au moment des faits : elle dispose d'un délai de **6 ans** pour déposer plainte.
- Si victime mineure âgée de 15 ans à 18 ans : elle a jusqu'à **10 ans, à partir de sa majorité** pour porter plainte.
- Si victime mineure de moins de 15 ans : elle a jusqu'à **20 ans à partir de sa majorité** pour porter plainte.

CHIFFRES CLES

94 000 femmes par an sont victimes de viols ou tentatives de viols

12 % portent plainte

Les infractions sexuelles sur mineur.es sont davantage condamnées :

« Hors le cas de viol ou de toute autre agression sexuelle, le fait, par un majeur, d'exercer une atteinte sexuelle sur un mineur de quinze ans* est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende. »

(Article 227-25 du code pénal)

*un mineur de 15 ans désigne un enfant de moins de 15 ans (service-public.fr)

EVENEMENTS TERRITOIRE :

Un grand merci aux professionnel.le.s du 19^e arrondissement mobilisé.e.s lors de la projection débat du 23 novembre 2018, organisée par le Réseau Violences Femmes 19.